



Annual Report 2013-2014

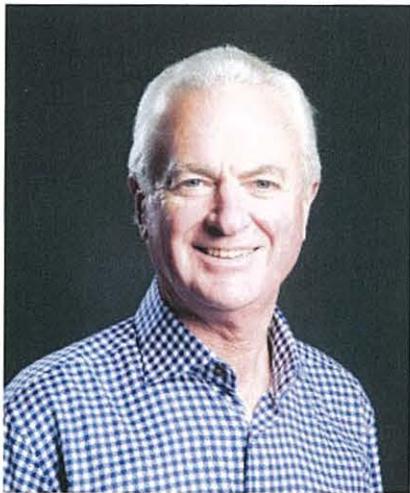


We envision a Territory that is
diverse, fair, safe
and **inclusive**, where
everyone is **equal**.



Table of Contents

Message from the Chair	4	Inquiries and Complaints.....	10
The Northwest Territories Human Rights Commission	5	Inquiries	10
Commission Members.....	5	Complaints	10
Director's Office	5	Areas and Grounds.....	11
Adjudication Panel	6		
Community Outreach.....	6	Decisions.....	13
Trade shows	6	Adjudications.....	13
Information Sessions.....	7	Appeals of the Director's Decision	14
Community Visits	7	Preliminary Rulings	14
Best Buddies Program.....	7		
Accessibility Award.....	7	Looking Forward	15
NWT Pride.....	7	Community Visits	15
Human Rights Day	8	Comprehensive Review.....	15
NWTHumanRights.ca.....	8	Ten Year Anniversary Celebrations.....	15
Teachers' Toolkit.....	8	Safe and Caring Schools Working Group.....	15
Facebook	8		
Lancaster Audio Conferences	9		
Comprehensive Review.....	9		
Three Agency Working Group	9		
Visual Identity.....	9	Financial Report	16
		Statement of General Operations	16
		Statement of Cash Flows	17
		Statement of Operations	18



Message from the Chair

The past year has been one of change. We welcomed new staff members to the Director's office to replace those who moved on to new challenges, stepped out into the world of social media and began a re-branding program which will see a new look and tone for the Human Rights Commission. This new look and feel aims to improve the Commission's visibility within the Territory and engage residents through public events and social media. Our new slogan, "Let's Talk" invites conversation. By encouraging discussion on human rights topics, we hope to foster a culture of kindness, tolerance, inclusion and respect.

The NWT Human Rights Commission celebrates its tenth anniversary in 2014. Leading up to the celebrations, we wanted to discuss the current state of the human rights process and explore ways in which we could improve our current process - to make it more fair and balanced. As part of this review process, the Commission invited the Director and the Human Rights Adjudication Panel to participate in a working group to develop an overview of the entire human rights process in the NWT and to explore ways to make it more fair and balanced. All three

agencies agree there is room for improvement and we are encouraged by the engagement and constructive dialogue about potential changes that should lead to improvements within our current processes.

Initial work was completed on a request for proposals to complete an independent comprehensive review of the NWT *Human Rights Act*, the work of the Human Rights Commission, and the complaint process. The review will include consultation with stakeholders and the public and will recommend improvements. The review will take place in the 2014 – 2015 year and will assist us in keeping the NWT *Human Rights Act* one of the most progressive in Canada.

The Commission has become aware that some jurisdictions in Canada have added genetic discrimination to their prohibited grounds of discrimination. This is an emerging area of concern and the Commission takes the position that treating people differently on the basis of their genetic characteristics or perceived genetic characteristics could amount to discrimination on the basis of disability or perceived disability which is prohibited by the Act. We encourage Members of the Legislative Assembly to consider whether it would be appropriate to add this as a prohibited ground in the NWT.

It is important the residents of the NWT are aware the Commission exists to help them. Whether requesting a workshop on accommodation or filing a complaint of discrimination, we continue to explore ways to ensure the people of the Territory know we are here to protect their equality human rights.

Charles Dent

A handwritten signature in black ink that reads "C. Dent".

Chair
NWT Human Rights Commission

The Northwest Territories Human Rights Commission

The NWT Human Rights Commission is an agency that works to promote equality human rights and protect individuals and groups from discrimination under the NWT Human Rights Act. The Human Rights Commission is separate from the GNWT.

The Human Rights Commission includes the members of the Commission, the Director, the Adjudication Panel and the staff of the Director and the Adjudication Panel.

Commission Members

Commission members are members of the public appointed by and responsible to the Legislative Assembly. They work to prevent discrimination by promoting a culture of kindness through education, research, and advocacy.

Commission Members serving in 2013-2014:

- Charles Dent – Chair
- Yacub Adam – Deputy Chair
- Bronwyn Watters – Member
- Marion Berls – Member
- Roger WahShee – Member



Commission Members from L-R: Roger WahShee, Yacub Adam, Bronwyn Watters, Marion Berls, Charles Dent

Director's Office

The Director of Human Rights is appointed by the Legislative Assembly. The Director is responsible for the administration of the complaint process. The Deputy Director and Human Rights Officers work closely with the public during the complaint process. Human Rights Officers also deliver education workshops and promote human rights in communities throughout the NWT.

Director and Commission staff:

- Deborah McLeod – Director
- Gloria Iatridis – Deputy Director
- Janet Grinsted – Human Rights Officer
- Emily Lodge – Human Rights Officer
- Marcus Jackson – Human Rights Officer
- Linda Noseworthy – Administrative Officer



Director's Office Front Row: Emily Lodge, Janet Grinsted
Back Row: Linda Noseworthy, Marcus Jackson, Deborah McLeod
Missing: Gloria Iatridis

Adjudication Panel

The Adjudication Panel hears complaints referred to them by the Director, as well as appeals of the Director's decisions to dismiss complaints.

Members are appointed to the Adjudication Panel by the Legislative Assembly.

Adjudication Panel members:

- Adrian Wright – Chair
- James Posynick – Adjudicator
- Karen Snowshoe – Adjudicator
- Sheldon Toner – Adjudicator
- Joan Mercredi – Adjudicator
- Louis Siebert – Adjudicator



Adjudication Panel L-R: Sheldon Toner, Joan Mercredi, Adrian Wright, Louis Siebert. Missing: James Posynick, Karen Snowshoe

Community Outreach

The NWT Human Rights Commission had a busy and exciting year leading into the tenth anniversary of the implementation of the *NWT Human Rights Act*. Much of the work the Commission does is aimed at promoting human rights in communities throughout the NWT. Through community visits, awareness programs and recognition awards, the HRC works towards building a culture of kindness and acceptance where everyone is treated with dignity and respect.

Trade shows

The Commission attended trade shows in Fort Smith, Yellowknife, and Hay River, meeting with individuals from each community and providing information to the public. We were also asked to participate in the services marketplace during the meeting of the community justice leaders where we supplied materials and information to members to take back to their home communities.



Yacub Adam welcomes people at the Human Rights Commission booth during the Hay River trade show.

Information Sessions

This year the Commission presented information to YK Housing Authority, the Salvation Army, Hay River Health and Social Services, Local Government Administrators of the Northwest Territories (LGANT), the NWT Seniors' Society, and to Aurora College education students in Fort Smith. Workshops and information sessions on a number of topics are available on request to any group or organization in the NWT.

Community Visits

Community visits are just one of the ways the Commission stays connected to the people of the NWT. We visit a number of communities every year and this year was no exception. During a typical community visit, the Commission hosts a luncheon and provides a short presentation on human rights. This is a great opportunity for us to talk to members of smaller communities, build relationships with the outlying communities, and support residents in building healthy and inclusive environments.

The Commission has plans to visit Sachs Harbour, Inuvik, Fort Simpson, Trout Lake, Hay River, and Fort Smith in the upcoming year.

Best Buddies Program

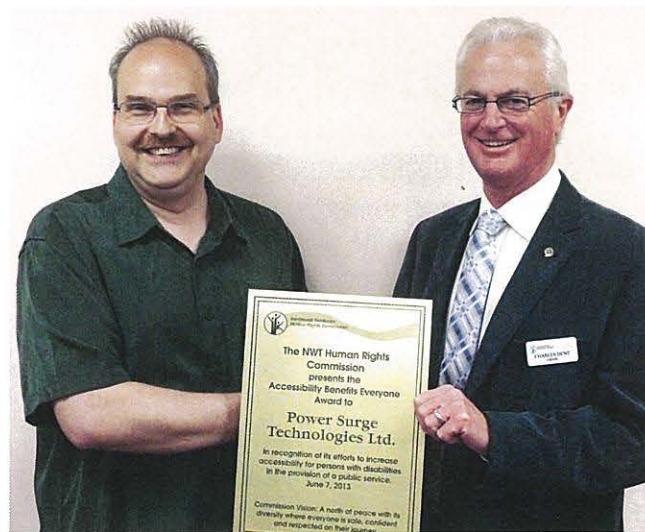
The NWT Human Rights Commission presented the NWT Best Buddies Chapter at École St. Patrick with a financial contribution for their program. The NWT Best Buddies Chapter is the first one in Northern Canada, established to fulfill their vision; providing a safe, inclusive and welcoming community for all students in the school, particularly those with disabilities. Twelve members of the group were present for the event.

Accessibility Award

Power Surge Technologies Ltd. of Hay River won the 2013 NWT Human Right Commission

Accessibility Award. The award recognizes new and existing physical and/or non-physical accommodations a business makes or has made that increases public accessibility to its services.

When Power Surge Technologies Ltd. outgrew its former location in 2009, owner/manager Brian Lefebvre decided to construct a new building incorporating accessibility features into the design. For Lefebvre, improving access for disabled clients enabled them to be more independent which he believes is simply good business practice.



Charles Dent presents Brian Lefebvre of Power Surge Technologies Ltd. with the 2013 Accessibility Award.

Power Surge prides itself on the open and spacious feel of the store. Accessibility is important to customers with disabilities, but it also creates a more pleasant atmosphere for anyone who strolls through their doors.

Congratulations to Brian Lefebvre and Power Surge Technologies Ltd. for recognizing that accessibility benefits everyone.

NWT Pride

Commission Chair Charles Dent attended the NWT Pride Celebrations and heard a number of presentations from members of the public.



Commission staff celebrate with the community on International Human Rights Day. L-R: Marcus Jackson, Linda Noseworthy, Emily Lodge.

Human Rights Day

Every year on December 10th, the NWT Human Rights Commission celebrates International Human Rights Day. This year the Commission invited members of the community to a luncheon held in the library meeting room. Chair Charles Dent spoke about the history and importance of human rights in the NWT and Deputy Director Gloria Iatridis followed with a short presentation on social media and human rights using the Commission's new Facebook page as an example.

The Yellowknife Junior Youth Empowerment group provided water colour posters celebrating human rights for the event. The posters were displayed in the windows of the Laing building until the spring.

Over twenty five people attended the luncheon to meet the Commission members and to celebrate International Human Rights Day.

Websites and Social Media

NWTHumanRights.ca

Our main website continues to be a valuable resource for many people looking for information on human rights in the NWT. As part of the re-branding process, we are looking to revitalize and reorganize the website to make it more user-friendly by updating the look and content.

Teachers' Toolkit

The Teachers' Toolkit is a website developed to provide NWT teachers with resources on human rights topics for their classrooms. The resources provided are offered for grades K-12 and are tied to the NWT social studies curriculum. In 2013-2014, we added new resources and promoted the site on our Facebook page and through the NWT TA.

Facebook

Our newest on-line initiative this year was developing a Facebook page in order to encourage a larger audience to talk about human rights. One of our goals with the Facebook page is to promote a culture of kindness and understanding that we hope will foster acceptance of our differences.

Shortly after establishing our Facebook page, we held a Facebook Action Week leading up to International Human Rights Day which helped us build our audience and engaged people in a discussion about various human rights topics.

We established strict guidelines for use and have our policy posted on the page in English and French. We strive to keep our content relevant, current, and positive in nature. Our policy guidelines require that our posted content relate to human rights, and be positive, respectful, informative, and educational or motivational.

You can join us on Facebook by liking our page at facebook.com/nwthrc.

Internal Development

Lancaster Audio Conferences

On November 21, the commission hosted an audio conference presented by Lancaster House on the topic of accommodating multiple holidays in a multi-cultural workplace titled, *Festivus for the Rest of Us?: Celebrating the holidays in a multicultural workplace*.

Lancaster audio conferences give employers and unions a way to learn about current topics in human rights with tips for accommodation, points of law, and suggestions for best practices. Conferences are an hour and a half long and organizations from any community within the NWT can participate by calling the Commission office. Access to the audio conferences is provided free of charge.

Comprehensive Review

Over the course of the next year the Commission will be undergoing a comprehensive review of the implementation of the NWT *Human Rights Act* to identify and recommend any necessary changes to the legislation and current processes. The review will take into account developments in human rights in the NWT and other jurisdictions across Canada. The NWT Human Rights Commission is committed to ensuring the Territory possesses a system of human rights safeguards that protects the interests of all residents and advances the public's understanding of and respect for human rights.

Three Agency Working Group

In 2013, the three agencies instituted under the NWT *Human Rights Act*—the Commission, Director and Adjudication Panel—began a series of working group meetings to discuss the current state of the human rights process and to explore process improvement.

The working group has examined the complaint process holistically with the goal of increasing its effectiveness and efficiency. The work of the group is ongoing and a number of process improvement changes are being implemented currently. It is hoped that through these changes, complainants and respondents will experience a more cohesive, seamless process in the handling of complaints.

The work of the working group will inform and be considered in the comprehensive review of the *Human Rights Act* that is taking place in 2014-15.

Visual Identity

To celebrate its tenth anniversary, the Human Rights Commission began a re-branding process. A new logo was developed along with a new visual identity. Materials developed with the new visual identity will incorporate principles of accessibility and help the public easily identify materials from the Human Rights Commission. The new branding will be implemented over the course of the next two years.



Inquiries and Complaints

The NWT Human Rights Commission answers hundreds of questions from the public every year. Inquiries come from all corners of the Territory and can be made by telephone, fax, email, or in person either at our office or during a community event. While not all inquiries are related to equality human rights, anyone who feels discriminated against can contact us and know that they will be treated with kindness, dignity, and respect when sharing their story.

From April 1, 2013 through to March 31, 2014 the Director's office received over 300 inquiries. Many inquiries are not related to equality human rights and never result in a complaint.

Whenever possible, human rights officers will direct a person to the agency or organization that is best equipped to help the individual with their issue. Sometimes individuals initiate the complaint process but decide not to file a complaint for personal reasons. From the 327 inquiries we had in 2013-2014, thirty were opened as complaints.

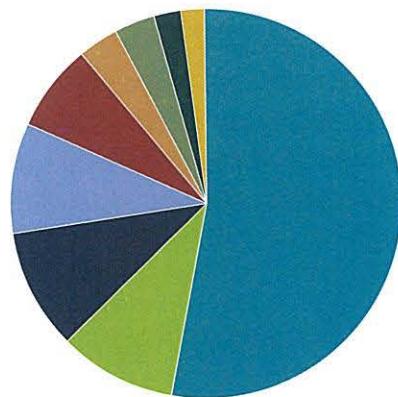
Inquiries

The Director's office received 327 inquiries from the public during the 2013-2014 year. Inquiries made at community visits, trade shows, or other public events are not included in this statistic.

Complaints

Complaints may be very complex and involve other processes such as union grievances. All parties are afforded adequate time to respond to information gathered about the complaint so they are prepared to move through the complaint process. Parties are also offered the opportunity to settle a complaint through mediation, which is offered throughout the process.

Inquiries by Region

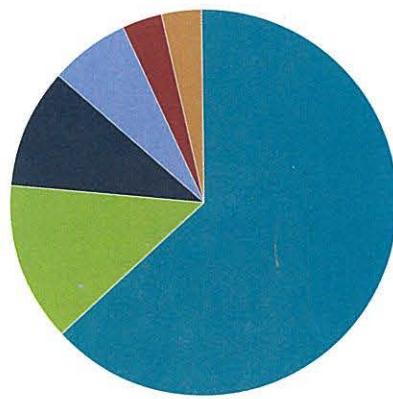


Region

■ 174 North Slave
■ 32 South Slave
■ 32 Beaufort Delta
■ 30 Camps
■ 24 Unknown
■ 11 Sahtu
■ 11 Tłı̨chǫ
■ 7 Outside NWT
■ 6 Deh Cho

Total 327

New Complaints by Community



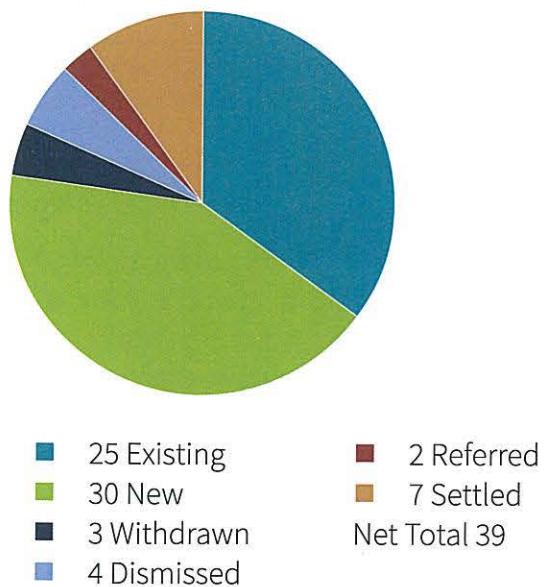
Community

■ 19 Yellowknife
■ 4 Remote Camp
■ 3 Hay River
■ 2 Tuktoyaktuk
■ 1 Ft. Resolution
■ 1 Wrigley

Total 30

At the beginning of the 2013-2014 year there were 25 existing complaints with the Director's office. 30 new complaints were filed this fiscal year. Of the 55 complaints with the Director's office, 16

Complaint Files



were resolved leaving 39 open complaint files at the end of the year.

Areas and Grounds

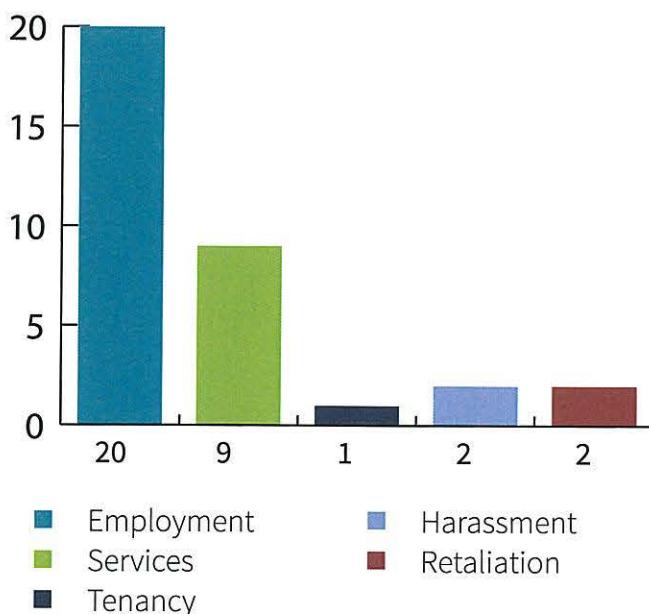
The NWT *Human Rights Act* protects people from discrimination in employment, public services, tenancy, membership in a trade union or professional organization, and in publications. The Act also protects people from harassment based on a protected ground and from retaliation for participating in a complaint.

Most complaints of discrimination are filed in the area of employment. Employers have a responsibility to provide an inclusive workplace so that everyone can feel safe and respected in their workplace.

There are currently 21 grounds protected by the NWT *Human Rights Act*. A person may allege discrimination based on more than one ground in their complaint.

The most common ground cited when filing a complaint of discrimination is disability. In 2013-2014, 47% of all complaints included an allegation of discrimination based on disability.

Areas included in Complaint Files



The NWT Human Rights Act

The Northwest Territories *Human Rights Act* protects the equality human rights of **everyone** in the NWT. It is against the law to discriminate against anyone based on a protected ground in any of the following areas:

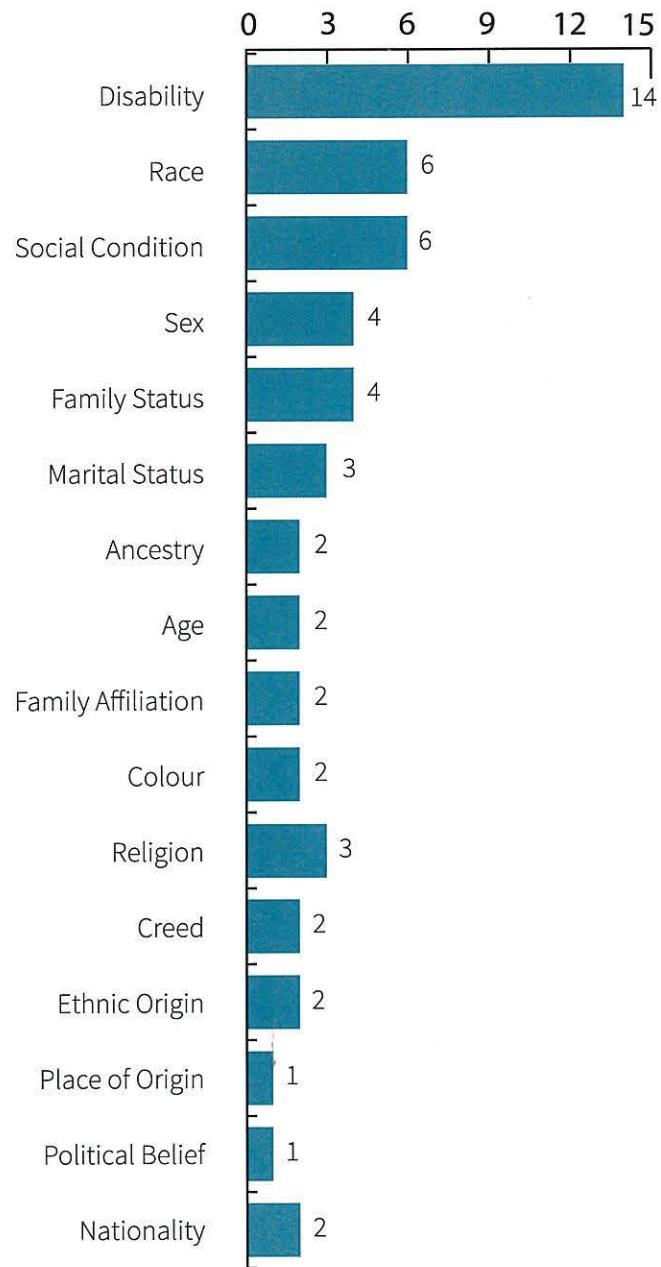
- Employment
- Access to public services like hospitals, schools, and stores
- Tenancy including business leases
- Published material such as signs, newspapers, or other advertising

What is a Ground?

A ground is a specific characteristic of an individual. It is illegal to discriminate or harass anyone based on the following **grounds**:

- Age
- Disability
- Race
- Colour
- Ancestry
- Place of origin
- Ethnic origin
- Nationality
- Sex
- Sexual orientation
- Gender identity
- Family status
- Family affiliation
- Marital status
- Social condition
- Religion
- Creed
- Political belief
- Political association
- Pardoned criminal conviction
- Record suspension

Grounds included in Complaint Files



47% of all complaints received in 2013-2014 included an allegation of discrimination based on disability.

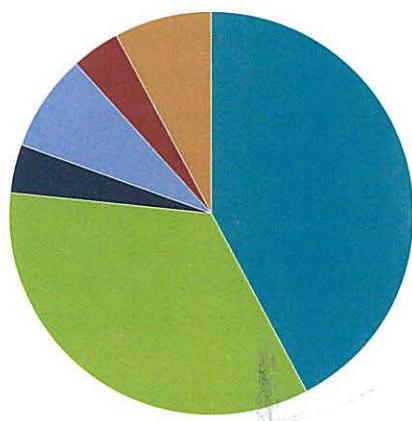
Adjudication

Complaints that cannot be dismissed at an early stage or resolved through mediation are referred to the Adjudication Panel for a hearing.

Complainants may appeal the Director's decision to dismiss their complaint and it is the Adjudication Panel which hears these appeals.

The Adjudication Panel started the 2013-2014 year with 11 outstanding complaint files. There were 3 new referrals made by the Director and two ongoing appeals for a total of 16 files. Four complaints were closed by the Adjudication Panel in 2013-2014, one by mediation, two through other processes, and one by adjudication. At the end of this fiscal year there were 14 files outstanding.

Files at Adjudication



Adjudication Files

- 11 Existing
- 9 New referrals
- 1 Resolved by mediation
- 2 Resolved by another process
- 1 Adjudicated decision
- 2 Existing appeals of Director's decision
- 22 Total Files at Adjudication

Decisions

Members of the NWT Human Rights Adjudication Panel are appointed by the Legislative Assembly. Adjudicators remain neutral throughout the hearing process and objectively examine the evidence presented to them to determine if discrimination has occurred. They also decide on appropriate remedy if discrimination is found.

Adjudications

[Jeanie Mantla v. Yellowknife Housing Authority, Northern Property REIT, Rosetta Morales, and the Government of the Northwest Territories.](#)

Ms. Jeanie Mantla filed a human rights complaint in October 2010 alleging that Northern Property REIT and Rosetta Morales discriminated against her by denying her occupancy because of her social condition, race, colour, ancestry, family status, and marital status and that Ms. Morales harassed her. Her complaint also alleged that the Government of the Northwest Territories discriminated against her based on her social condition.

Ms Mantla repeatedly failed to appear at pre-hearing conferences, which caused an unfair delay in process. The repeal of section 40(3) of the *NWT Residential Tenancies Act* addressed any public interest component of the complaint.

The complaint was dismissed without a hearing.

[Gabrielle Landrie v. Government of the Northwest Territories](#)

Ms. Gabrielle Landrie filed a human rights complaint in January 2012 alleging the Government of the Northwest Territories and Minister J. Michael Miltenberger denied her access to facilities customarily available to the public because she is transgender.

The Panel found that while the complainant was denied access to school facilities, the denial was not related to her gender identity and her complaint was dismissed.

Zalenchuk v. North of Sixty Camps Ltd.

Mr. Mike Zalenchuk filed a human rights complaint in July 2011 alleging North of Sixty Camps Ltd. refused to employ him and/or refused to continue to employ him due to his age. Mr Zalenchuck was 75 at the time of the alleged discrimination.

The Panel found there was no evidence of discrimination and the case was dismissed.

Appeals of the Director's Decisions

Battaglia v. Hay River Health and Social Services Authority

This case is an appeal of the Director's decision to dismiss the complaint Mr. Craig Battaglia filed in September 2009 alleging the Hay River Health and Social Services Authority discriminated against him on the bases of religion, family affiliation, political belief and political association. Mr. Battaglia alleged that the discriminatory conduct resulted in the termination of his employment.

The Adjudication Panel affirmed the Director's decision to dismiss the complaint.

Preliminary Rulings

Portman v. Government of Northwest Territories and Sun Life Assurance Company of Canada (No. 1)

(RULING ON PUBLIC ACCESS TO PRELIMINARY HEARINGS)

This decision is a ruling on public access to pre-hearing conferences and preliminary applications. Ms. Elizabeth Portman requested all steps taken on these complaints be held in public including pre-hearing conferences, preliminary applications and the hearings.

The Panel noted that pre-hearing conferences are different from hearings because they deal with issues that must be resolved before the hearing. The Panel ruled that pre-hearing conferences would not be open to the public.

Portman v. Government of Northwest Territories (GNWT) and Sun Life Assurance Company of Canada (No. 2)

(RULING ON PRELIMINARY APPLICATIONS)

This decision is a ruling on Ms. Elizabeth Portman's preliminary applications to join two of her complaints, one against the Government of the Northwest Territories and Sun Life Assurance Company of Canada, and a second against the Government of the Northwest Territories. Both complaints allege discrimination in the area of employment and public services on the basis of disability.

Ms. Portman's application to join the complaints was denied.

The GNWT's request to dismiss the complaint for lack of jurisdiction because the complaints should have been the subject of a grievance was dismissed.

The Panel deferred the GNWT's application to dismiss because the complaints fall under federal jurisdiction noting that this matter will be decided at hearing.

Hearing Results

All decisions made by the adjudication panel are public. You can access the latest hearing results on the Human Rights Adjudication Panel website at <http://hrap.nt.ca/resources/paneldecisions/>

Looking Forward

The upcoming year is a big one for the Commission as we will be celebrating the ten year anniversary of the Commission and the NWT *Human Rights Act*. The Commission will continue visiting the outlying communities as well as promoting an understanding of equality human rights and compliance with the *Act*. The Commission will be undergoing a comprehensive review next year which will evaluate the effectiveness and execution of the *Human Rights Act* over the past ten years.

Community Visits

The Commission visits a number of communities every year and intends to continue building these relationships. The Commission believes it is important for Northerners to engage with the Commission members and staff from their home communities. The Commission has plans to visit Nahanni Butte, Trout Lake, Fort Simpson, Inuvik and Sachs Harbour and will once again attend trade shows in Fort Smith and Hay River. Be sure to stop by and say hello when you see the Commission in your community.

Comprehensive Review.

In the upcoming year, the Commission will be undertaking a comprehensive review of the NWT *Human Rights Act* and current practices, including the role of the Commission, the Director, and the Adjudication Panel.

The goal of the comprehensive review is to examine how the NWT *Human Rights Act* has been applied since its adoption in 2004 to and identify and recommend any necessary changes to the legislation and current processes.

The results of the review will help the Commission determine what recommendations or changes in legislation may be needed and will submit them to the NWT Legislative Assembly for consideration.

Ten Year Anniversary Celebrations.

2014 marks the tenth anniversary of the NWT Human Rights Commission. To celebrate, the Commission will host a number of events throughout the Territory including contests for youth and public celebrations. Our celebration events will take place in Hay River, Inuvik, Behchokò, and N'Dilo. Make sure to look for us in your community and help us reflect on the past ten years and build a culture of kindness in the Northwest Territories.

Safe and Caring Schools Working Group

The Commission continued its participation in the Safe and Caring Schools working group which is led by the Department of Education, Culture and Employment as part of the *Education Renewal and Innovation* initiative. The group developed an action plan which was incorporated into the *Territorial Safe and Caring Schools Plan - Project Charter*. The purpose of the charter is: "To ensure that all members of school communities have a safe, caring, and welcoming learning environment consistent with the principles of respect, responsibility, and rights." Schools across the NWT are now working towards implementing the project charter.

Financial Report

Statement of General Operations

For the year ended March 31,

2014

2013

Revenue	2014	2013
Government of the Northwest Territories Operating grant	250,000	250,000
Expense reimbursement	(21,187)	(29,340)
Interest and other revenue	-	320
Registration revenue		1,250
	228,813	222,230
Expenses		
Accounting	7,245	7,556
Advertising and promotion	10,008	10,450
Bank charges	25	341
Benefits and pension	2,891	2,056
Catering	663	3,351
Contracts administration	5,943	1,170
Donations	5,000	-
Events	8,743	7,458
Honorarium commission chair	17,933	34,710
Honorarium commission members	23,801	39,650
Legal expenses	88,028	68,180
Membership fees	1,750	-
Office supplies	597	520
Postal and courier	95	216
Printing	6,386	3,521
Professional development	-	1,860
Telephone	168	416
Travel – commission chair	-	7,369
Travel – commission members	-	4,422
Travel – mediators	80	-
Website	1,783	13,720
	181,139	206,966
Excess revenue	47,674	15,264

Statement of Cash Flows

For the year ended March 31,

Cash provided by (used in) operating activities

	2014	2013
Excess revenue	\$ 47,674	\$ 15,264
Change in non cash operating working capital due from GNWT Legislative Assembly	9,389	(27,902)
Prepaid expenses	(192)	801
Accounts payable and accrued liabilities	(825)	(6,478)
Change in cash	56,046	(18,316)
Cash, opening	39,641	57,958
Cash, closing	\$95,687	\$39,641

Statement of Operations

For the year ended March 31,	2014	2013
Revenue		
Government of the Northwest Territories Operating grant	250,000	250,000
Expense reimbursement	(21,187)	(29,340)
Interest and other revenue	-	320
Registration revenue		1,250
	228,813	222,230
Expenses		
Accounting	7,245	7,556
Advertising and promotion	10,008	10,450
Bank charges	25	341
Benefits and pension	2,891	2,056
Catering	663	3,351
Contracts administration	5,943	1,170
Donations	5,000	-
Events	8,743	7,458
Honorarium commission chair	17,933	34,710
Honorarium commission members	23,801	39,650
Legal expenses	88,028	68,180
Membership fees	1,750	-
Office supplies	597	520
Postal and courier	95	216
Printing	6,386	3,521
Professional development	-	1,860
Telephone	168	416
Travel – commission chair	-	7,369
Travel – commission members	-	4,422
Travel – mediators	80	-
Website	1,783	13,720
	181,139	206,966
Excess revenue	47,674	15,264

To receive this information in another language, please call 1-888-669-5575.

Pour obtenir cette information dans une autre langue, veuillez composer le 1-888-669-5575.

Dírlı ?erehtl'ís begha bek'úrlya huruł?ı dé dírlı ?ulká bets'én yołtı (yołtı) 1-888-669-5575

Kikway ka kahtinamihk óma kwayaskomowewin óma kotak tansi ka isipikiskwehk, mahti tepwāsiwewin 1-888-669-5575.

Jii gwandak zrit izhii gijnjik zhìt gwík'ít yinohthan jí', jii ihdiciih ts'at ginothkhii 1-800-669-5575

Piomayukakpat naonaitkotinik allakot okaohikot, hivayaklogit 1-888-669-5575.

▷dσ-Δ ሌፋይና ፊርማዎች ስፋይና ስፋይና ስፋይና ስፋይና ስፋይና ስፋይና 1-888-669-5575.

Umunga kangiqhuhukkuffi uqauhit atlagiiktut ququařvikran 1-888-669-5575.

Dene xedák'é xedə húwáh?ó yerahwé nídé dúle heredí ?udítái ts'é gahdə 1-888-669-5575

Dene k'eh gots'éndehy edotth'éé enahthé enide, edihjø gots'é edahlu, 1-888-669-5575

Dii wegondi yati ᲁል እኩል እኩል እኩል እኩል እኩል እኩል እኩል 1-888-669-5575.



NORTHWEST TERRITORIES
**HUMAN RIGHTS
COMMISSION**

5003 - 49th Street, Main Floor, Laing Building,
PO Box 1860, Yellowknife, NT X1A 2P4



Join us on Facebook

nwthumanrights.ca



**COMMISSION
DES DROITS DE LA PERSONNE
DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST**



Rapport annuel 2013-2014

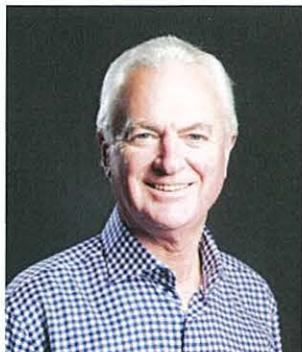


Nous voulons que les TNO mettent
la diversité, l'équité,
la sécurité et l'intégration
au premier plan pour que
chacun soit traité sur un pied **d'égalité.**



Table de matières

Message du président	4
La Commission des droits de la personne des TNO.....	5
Membres de la Commission	5
Bureau de la directrice	5
Tribunal d'arbitrage	6
Approche communautaire	6
Salons professionnels	6
Séances d'information	7
Visites dans les collectivités.....	7
Programme Vrais copains.....	7
Prix pour l'accessibilité	7
Festival NWT Pride	8
Journée des droits de la personne	8
droitsdelapersonneTNO.ca	8
Boîte à outils des enseignants	8
Facebook	8
Développement à l'interne	9
Audioconférences de la Lancaster House .	9
Examen approfondi	9
Groupe de travail des trois organismes ...	9
Identité visuelle	9
Demandes de renseignements et plaintes	10
Demandes de renseignements	10
Plaintes	10
Domaines et motifs	11
Arbitrage	12
Décisions.....	13
Décisions.....	13
Appels interjetés des décisions de la directrice	13
Décisions préliminaires.....	14
Regard sur l'avenir	15
Visites dans les collectivités.....	15
Examen exhaustif	15
Célébrations du dixième anniversaire ...	15
Groupe de travail pour des écoles sûres et solidaires.....	15
Rapport financier	16
État des résultats d'exploitation générale	16
État des flux de trésorerie.....	17
État des résultats d'exploitation	18



Message du président

La dernière année a été marquée par le changement. Nous avons accueilli de nouveaux employés au

bureau de la directrice pour remplacer ceux qui ont décidé de relever de nouveaux défis, nous avons fait notre entrée dans l'univers des médias sociaux et nous avons lancé un programme de repositionnement de notre image de marque, qui donnera une nouvelle identité visuelle à la Commission des droits de la personne. Cette nouvelle identité visuelle vise à améliorer la visibilité de la Commission aux TNO et à mobiliser les Ténois, grâce à des événements publics et aux médias sociaux. Notre nouveau slogan, « Parlons-en », invite à dialoguer. En favorisant le débat sur des questions relatives aux droits de la personne, nous espérons encourager une culture d'altruisme, de tolérance, d'inclusion et de respect.

En 2014, la Commission des droits de la personne des TNO célèbre son dixième anniversaire. Durant la période précédant les célébrations, nous voulons parler de l'état actuel du processus relatif aux droits de la personne et examiner les moyens qui nous permettraient d'améliorer notre processus actuel, pour le rendre plus équitable et plus équilibré.

Dans le cadre de cet examen, la Commission a invité le bureau de la directrice et le Tribunal d'arbitrage des droits de la personne à participer à un groupe de travail, pour définir une vue globale du processus relatif aux droits de la personne aux TNO et pour étudier les moyens de le rendre plus équitable et plus équilibré. Les trois organismes conviennent qu'il y a place à l'amélioration et nous sommes heureux de constater leur détermination à

engager un dialogue constructif sur les changements potentiels qui permettraient de bonifier nos processus actuels.

Nous avons achevé les travaux préliminaires d'élaboration d'une demande de propositions pour réaliser un examen exhaustif indépendant de la *Loi sur les droits de la personne* des TNO, ainsi que du processus de traitement des plaintes. L'examen comprendra la consultation des parties intéressées et du public, ainsi que la formulation de recommandations de modifications. L'examen aura lieu durant l'exercice 2014-2015 et nous aidera à conserver le caractère avant-gardiste de la *Loi sur les droits de la personne* des TNO, l'une des plus progressives au Canada.

La Commission a constaté que certaines provinces ont ajouté la discrimination génétique à leurs motifs de discrimination interdits. Il s'agit là d'un nouveau sujet de préoccupation, et la Commission estime que traiter les gens différemment en raison de leurs caractéristiques génétiques, réelles ou perçues peut s'apparenter à une discrimination fondée sur un handicap réel ou perçu, ce qui est interdit par la Loi. Nous invitons les députés de l'Assemblée législative à étudier s'il serait indiqué d'ajouter la discrimination génétique aux motifs de discrimination interdits.

Il est important que les Ténois sachent que la Commission est là pour les aider. Qu'il s'agisse de demander un atelier sur les accommodements ou de déposer une plainte pour discrimination, nous continuons d'étudier les moyens d'assurer que les Ténois sachent que nous sommes là pour protéger leur droit à l'égalité.

Charles Dent

Président
Commission des droits de la personne des TNO

La Commission des droits de la personne des TNO

La Commission des droits de la personne des TNO a pour mandat de promouvoir l'égalité et les droits de la personne ainsi que de protéger les personnes et les groupes de toute discrimination en vertu de la *Loi sur les droits de la personne* des TNO. La Commission est une entité distincte du GTNO.

La Commission des droits de la personne comprend les membres de la Commission, la directrice et les membres du Tribunal d'arbitrage, ainsi que du personnel de bureau de la directrice et du Tribunal d'arbitrage.

Membres de la Commission

Les membres de la Commission sont des citoyens nommés par l'Assemblée législative et relèvent de celle-ci. Ils ont pour mandat de prévenir la discrimination en favorisant une culture d'altruisme par l'éducation, la recherche et la défense des droits.

Voici les membres de la Commission en 2013-2014 :

- Charles Dent, président
- Yacub Adam, vice-président
- Bronwyn Watters, membre
- Marion Berls, membre
- Roger WahShee, membre



Membres de la Commission, de g. à d. : Roger WahShee, Yacub Adam, Bronwyn Watters, Marion Berls, Charles Dent

Bureau de la directrice

La directrice des droits de la personne est nommée par l'Assemblée législative. Elle est chargée de l'administration du traitement des plaintes. Tout au long du processus de traitement des plaintes, la directrice adjointe et les agents des droits de la personne travaillent en étroite collaboration avec les plaignants. Les agents animent aussi des ateliers éducatifs et font la promotion des droits de la personne dans les collectivités des TNO.

Directrice et personnel de la Commission :

- Deborah McLeod, directrice
- Gloria Iatridis, directrice adjointe
- Janet Grinsted, agente aux droits de la personne
- Emily Lodge, agente aux droits de la personne
- Marcus Jackson, agent aux droits de la personne
- Linda Noseworthy, agente administrative



Personnel du bureau de la directrice, rangée avant : Emily Lodge, Janet Grinsted
Rangée arrière : Linda Noseworthy, Marcus Jackson, Deborah McLeod
Absente : Gloria Iatridis

Tribunal d'arbitrage

Le Tribunal d'arbitrage entend les plaintes dont il est saisi par la directrice, de même que les appels des décisions de rejet d'une plainte par la directrice. Les membres de ce tribunal sont nommés par l'Assemblée législative.

Membres du Tribunal d'arbitrage :

- Adrian Wright, président
- James Posynick, arbitre
- Karen Snowshoe, arbitre
- Sheldon Toner, arbitre
- Joan Mercredi, arbitre
- Louis Siebert, arbitre



Tribunal d'arbitrage, de g. à d. : Sheldon Toner, Joan Mercredi, Adrian Wright, Louis Siebert.
Absents : James Posynick, Karen Snowshoe

Résultats des audiences

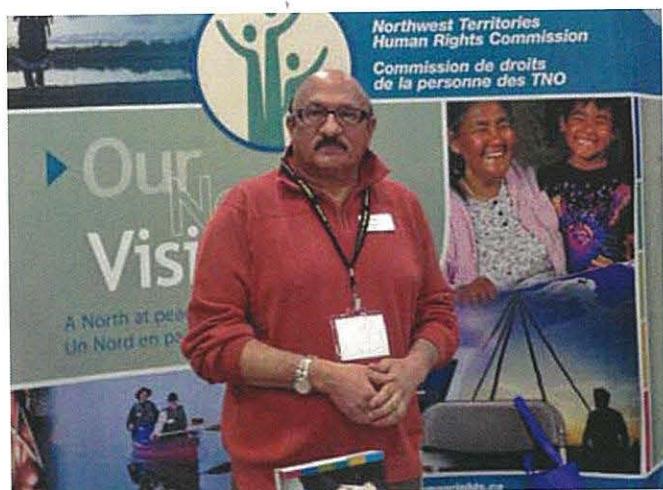
Toutes les décisions rendues par le Tribunal d'arbitrage sont publiques. Vous pouvez consulter les résultats d'audiences les plus récents sur le site Web du Tribunal d'arbitrage des droits de la personne, à l'adresse <http://hrap.nt.ca/resources/paneldecisions/>

Approche communautaire

La Commission des droits de la personne des TNO a connu une année chargée et riche en événements menant au dixième anniversaire de la mise en œuvre de la *Loi sur les droits de la personne*. La Commission a pour mandat premier la promotion des droits de la personne dans les collectivités des TNO. Par des visites dans les collectivités, des programmes de sensibilisation et des prix de reconnaissance, la Commission s'efforce de bâtir une culture d'altruisme et d'acceptation, où tous sont traités avec dignité et respect.

Salons professionnels

La Commission a participé à des salons professionnels à Fort Smith, à Yellowknife et à Hay River. Dans chaque collectivité, ses membres ont rencontré des gens et renseigné le public. Nous avons également été invités à participer au marché des services lors de la réunion des chefs de file de la justice communautaire, ce qui nous a donné l'occasion de renseigner les participants et de leur fournir de la documentation à rapporter dans leurs collectivités.



Yacub Adam au stand de la Commission des droits de la personne, accueillant les participants au salon professionnel de Hay River.

Séances d'information

Cette année, la Commission a offert des séances d'information à l'Office d'habitation de Yellowknife, à l'Armée du Salut, à l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River, au LGANT (gestionnaires des administrations locales des TNO), à la Société des aînés des TNO et aux étudiants inscrits à des programmes d'éducation au Collège Aurora, à Fort Smith. La Commission organise des ateliers et des séances d'information sur de nombreux sujets pour les groupes et les organisations des TNO qui en font la demande.

Visites dans les collectivités

Les visites dans les collectivités ne sont qu'un des moyens pour la Commission de rester en relation avec la population ténoise. Nous nous rendons chaque année dans plusieurs collectivités, et nous n'avons pas dérogé à la règle cette année. Lors d'une visite typique dans une collectivité, les membres de la Commission organisent un dîner et font une courte présentation sur les droits de la personne. Ces visites représentent d'excellentes occasions d'échanger avec les résidents des collectivités plus petites, de nouer des relations avec les habitants des collectivités éloignées et d'aider les Ténois à édifier des environnements sains et inclusifs.

L'an prochain, la Commission prévoit visiter Sachs Harbour, Inuvik, Fort Simpson, Trout Lake, Hay River et Fort Smith.

Programme Vrais copains

La Commission des droits de la personne des TNO a remis à la section des TNO de Vrais copains de l'école St. Patrick une contribution financière pour son programme. Il s'agit de la première section de l'association Vrais copains à être établie dans le Nord du Canada, avec pour mission d'offrir un environnement sûr, inclusif et accueillant à tous les élèves de l'école, en particulier à ceux qui souffrent d'une incapacité. Douze membres du groupe ont assisté à l'événement.

Prix pour l'accessibilité

L'entreprise Power Surge Technologies Ltd. de Hay River a remporté le Prix pour l'accessibilité 2013 de la Commission des droits de la personne des TNO. Ce prix souligne les aménagements, matériels ou non, nouveaux ou existants, décidés ou réalisés par une entreprise pour améliorer l'accessibilité du public à ses services.



Charles Dent, décernant le Prix pour l'accessibilité 2013 à Brian Lefebvre de Power Surge Technologies Ltd.

Lorsque Power Surge Technologies Ltd. a commencé à se sentir à l'étroit dans ses anciens locaux en 2009, le propriétaire et directeur, Brian Lefebvre, a décidé de construire un nouveau bâtiment dont la conception intégrait des caractéristiques d'accessibilité. D'après M. Lefebvre, un meilleur accès aux locaux favorise l'indépendance des clients, ce qui constitue selon lui tout simplement une bonne pratique commerciale.

Power Surge est fière d'offrir un magasin ouvert et spacieux. L'accessibilité est essentielle pour les clients souffrant d'une incapacité, et elle rend par ailleurs l'atmosphère plus agréable pour toutes les personnes qui entrent dans le magasin.

Félicitations à Brian Lefebvre et à Power Surge Technologies Ltd. pour avoir reconnu l'avantage de l'accessibilité pour tous.

Festival NWT Pride

Le président Charles Dent a assisté aux célébrations du festival NWT Pride et entendu plusieurs présentations de membres du public.



Personnel de la Commission, célébrant la Journée internationale des droits de l'homme avec des membres de la collectivité.
De g. à d. : Marcus Jackson, Linda Noseworthy, Emily Lodge.

Journée des droits de la personne

Tous les ans, le 10 décembre, la Commission des droits de la personne des TNO célèbre la Journée internationale des droits de l'homme. Cette année, la Commission a invité des membres de la collectivité à un dîner qui a eu lieu dans la salle de réunion de la bibliothèque. Charles Dent, le président, a rappelé l'histoire et l'importance des droits de la personne aux TNO, et Gloria Iatridis, la directrice adjointe, a donné une courte présentation sur les médias sociaux et les droits de la personne en utilisant la nouvelle page Facebook de la Commission à titre d'exemple.

Pour marquer l'événement, le Yellowknife Junior Youth Empowerment Group a réalisé des affiches sur la thématique des droits de la personne, sous forme d'aquarelles. Ces affiches ont été exposées dans les vitrines de l'édifice Laing jusqu'au printemps.

Plus de vingt-cinq personnes ont pris part au dîner, pour rencontrer les membres de la Commission et célébrer la Journée internationale des droits de l'homme.

Sites Web et médias sociaux

[droitsdelapersonneTNO.ca](#)

Notre principal site Web reste un outil précieux pour un grand nombre de personnes cherchant à se renseigner sur les droits de la personne aux TNO. Dans le cadre de notre processus de repositionnement d'image de marque, nous cherchons à relancer et à réorganiser notre site Web pour le rendre plus convivial, en actualisant son apparence et son contenu.

Boîte à outils des enseignants

La boîte à outils des enseignants est un site Web conçu pour fournir aux enseignants des TNO des ressources à utiliser en classe sur des sujets liés aux droits de la personne. Les ressources présentées conviennent aux élèves de la maternelle à la 12^e année et s'intègrent au programme des sciences humaines des TNO.

En 2013-2014, nous avons ajouté de nouvelles ressources au site et en avons fait la promotion sur notre page Facebook et auprès de l'AETNO.

Facebook

Cette année, notre plus récente initiative en ligne a consisté à créer une page Facebook, afin de susciter un débat plus large sur les droits de la personne. Grâce à cette page, l'un de nos buts est de promouvoir une culture d'altruisme et de compréhension qui, nous l'espérons, favorise l'acceptation de nos différences.

Peu après la création de cette page, nous avons organisé une semaine d'action pour notre page Facebook juste avant la Journée internationale des droits de l'homme. Cela nous a permis d'élargir notre public et d'amener les gens à échanger sur différents sujets liés aux droits de la personne.

Nous avons établi des lignes directrices strictes en matière d'utilisation et avons publié notre politique en anglais et en français sur cette page. Nous nous

efforçons de proposer un contenu pertinent, d'actualité et positif. Selon les lignes directrices de notre politique, le contenu publié doit porter sur les droits de la personne et être présenté de façon positive, respectueuse, instructive, éducative ou motivante.

Vous pouvez nous suivre sur Facebook, en aimant notre page, à facebook.com/nwthrc

Développement à l'interne

Audioconférences de la Lancaster House

Le 21 novembre, la Commission a organisé une audioconférence présentée par la Lancaster House sur l'adaptation aux jours fériés multiples dans un milieu de travail multiculturel, qui avait pour titre *Festivus for the Rest of Us? Celebrating the holidays in a multicultural workplace.*

Les audioconférences de la Lancaster House permettent aux employeurs et aux syndicats de s'informer sur les enjeux actuels des droits de la personne, tout en bénéficiant de conseils sur les mesures d'adaptation, de questions juridiques ainsi que de suggestions sur les pratiques exemplaires. Les organisations de toutes les collectivités des TNO peuvent participer à ces audioconférences d'une heure et demie, en appelant le bureau de la Commission. L'accès aux audioconférences est fourni gratuitement.

Examen approfondi

Au cours de la prochaine année, la Commission entreprendra un examen en profondeur de la mise en œuvre de la *Loi sur les droits de la personne* des TNO, afin de cerner et de recommander les modifications nécessaires à la législation et aux processus actuels. L'examen tiendra compte de l'évolution des droits de la personne aux TNO et dans d'autres provinces et territoires au Canada. La Commission des droits de la personne des TNO

est déterminée à ce que le territoire dispose d'un système de mesures de protection des droits de la personne qui défend les intérêts de tous les Ténois et améliore la compréhension par les citoyens des droits de la personne et leur respect pour ceux-ci.

Groupe de travail des trois organismes

En 2013, un groupe de travail issu des trois organismes mis sur pied en vertu de la *Loi sur les droits de la personne* des TNO – la Commission, le bureau de la directrice et le Tribunal d'arbitrage – a commencé à tenir une série de réunions pour examiner l'état actuel du processus relatif aux droits de la personne et pour étudier les moyens de l'améliorer.

Le groupe de travail a effectué un examen global du processus de traitement des plaintes, dans le but d'en améliorer l'efficacité et l'efficience. Les travaux du groupe se poursuivent, et plusieurs améliorations du processus sont en cours de mise en œuvre. On espère que grâce à ces changements, les plaignants et les répondants connaîtront un processus de traitement de plaintes plus logique et plus transparent.

L'examen approfondi de la *Loi sur les droits de la personne* des TNO qui aura lieu en 2014-2015 tiendra compte des travaux du groupe de travail.

Identité visuelle

Pour célébrer son dixième anniversaire, la Commission des droits de la personne a entamé un processus de repositionnement de son image de marque. Nous avons créé un nouveau logo, accompagné d'une nouvelle identité visuelle. La documentation conçue avec la nouvelle identité visuelle intégrera les principes de l'accessibilité et aidera le public à reconnaître le matériel qui émane de la Commission des droits de la personne. La nouvelle image de marque sera mise en place au cours des deux prochaines années.

Demandes de renseignements et plaintes

Chaque année, la Commission des droits de la personne des TNO répond à des centaines de questions du public. Les demandes proviennent de toutes les régions du territoire et peuvent être effectuées par téléphone, par télécopieur, par courriel ou en personne, soit à notre bureau ou lors d'un événement public. Même si les demandes de renseignements ne portent pas toutes sur le droit à l'égalité, toute personne qui estime être victime de discrimination peut communiquer avec nous, sachant qu'elle sera traitée avec dignité et respect lorsqu'elle nous parlera de sa situation.

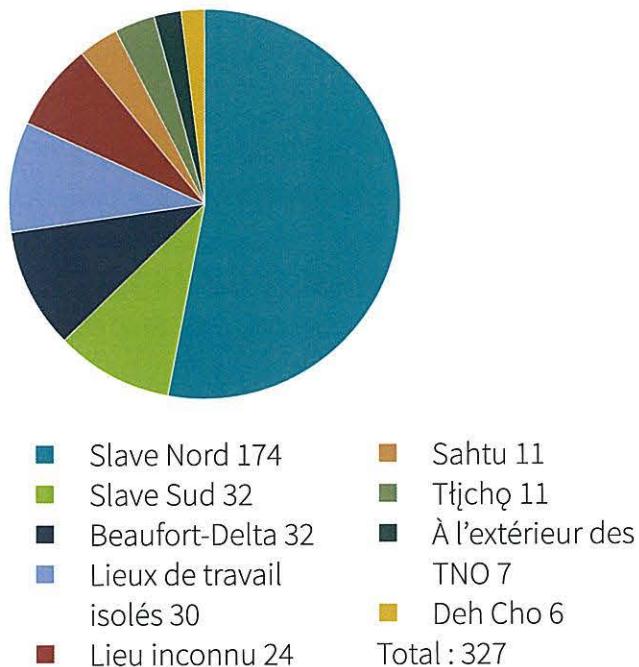
Du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, le bureau de la directrice a reçu plus de 300 demandes de renseignements. Bon nombre de demandes ne portent pas sur le droit à l'égalité et ne conduisent jamais à une plainte.

Dans la mesure du possible, les agents aux droits de la personne aiguilleront un individu vers l'organisation ou l'organisme le mieux placé pour l'aider. Parfois, des personnes amorcent le processus de traitement de plainte, mais décident de ne pas porter plainte, pour des raisons personnelles. Sur les 327 demandes de renseignements qui nous ont été adressées en 2013-2014, 30 ont donné lieu à des plaintes.

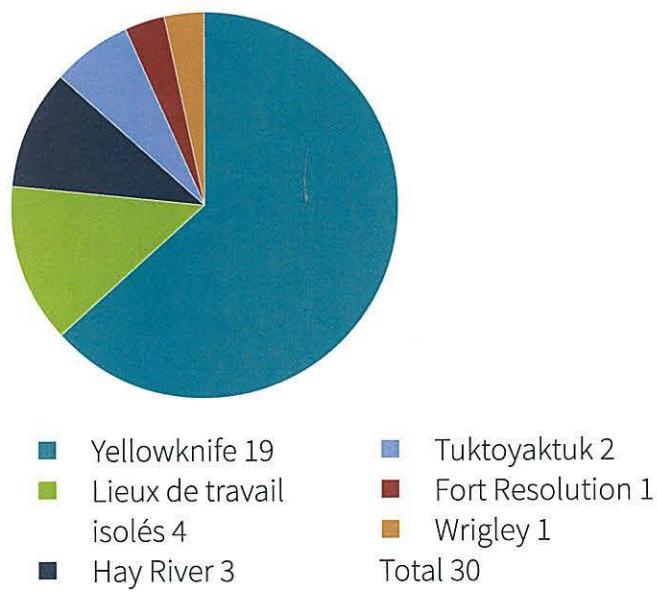
Demandes de renseignements

Au cours de l'exercice 2013-2014, le bureau de la directrice a reçu 327 demandes de renseignements du public. Les demandes présentées lors des visites dans les collectivités, les salons professionnels ou d'autres événements publics, ne font pas partie de cette statistique.

Demandes de renseignements par région



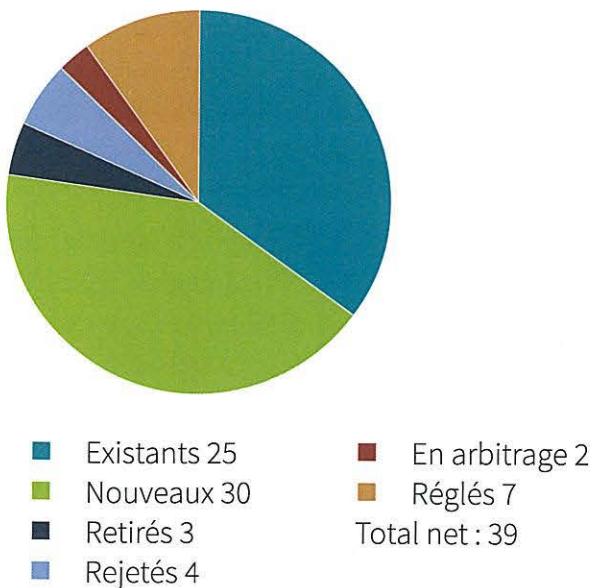
Nouvelles plaintes par collectivité



Plaintes

Les plaintes peuvent être très complexes et mettre en cause d'autres processus, comme des griefs syndicaux. Toutes les parties disposent d'un délai

Dossiers de plainte



convenable pour réagir aux renseignements à l'appui de la plainte, afin de se préparer aux diverses étapes du processus de traitement de la plainte. Au cours du processus, les parties ont également la possibilité de régler la plainte par la médiation.

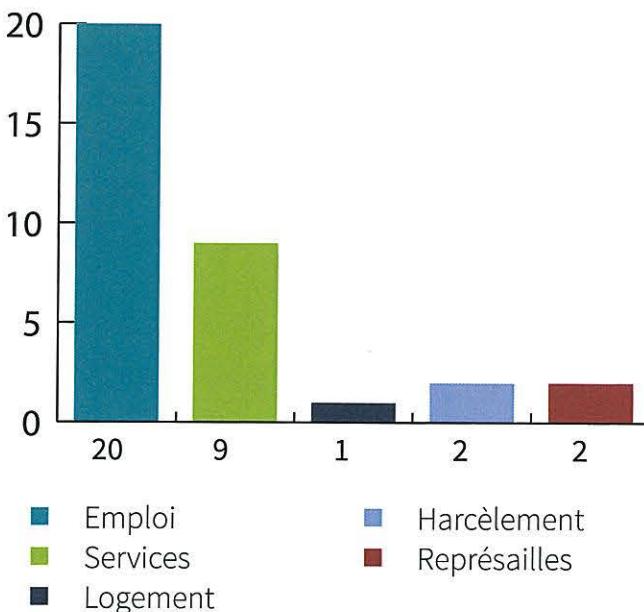
Au début de l'exercice 2013-2014, le bureau de la directrice comptait 25 plaintes en instance. Au cours du présent exercice, 30 nouvelles plaintes ont été déposées. Sur les 55 plaintes en traitement au bureau de la directrice, 16 ont été réglées. À la fin de l'exercice, 39 dossiers de plainte demeuraient ouverts.

Domaines et motifs

La *Loi sur les droits de la personne* des TNO protège les gens contre la discrimination dans les domaines de l'emploi, des services publics, du logement, de l'affiliation à un syndicat ou un regroupement professionnel et des publications. La Loi protège aussi les gens contre le harcèlement fondé sur l'un des motifs protégés et contre des représailles pour avoir participé à une plainte.

La plupart des plaintes de discrimination déposées concernent le domaine de l'emploi. Les employeurs ont la responsabilité d'offrir un milieu de travail

Dossiers de plainte par domaine



inclusif, pour que chaque personne se sente en sécurité et respectée dans son lieu de travail.

La *Loi sur les droits de la personne* des TNO prévoit 21 motifs protégés. Le plaignant peut soulever plus d'un motif de discrimination.

Le motif le plus souvent invoqué dans les plaintes de discrimination est l'incapacité. En 2013-2014, 47 % des plaintes invoquaient une discrimination fondée sur l'incapacité.

La *Loi sur les droits de la personne* des TNO

La Loi interdit la discrimination à l'égard d'une personne dans l'un ou plusieurs des domaines suivants :

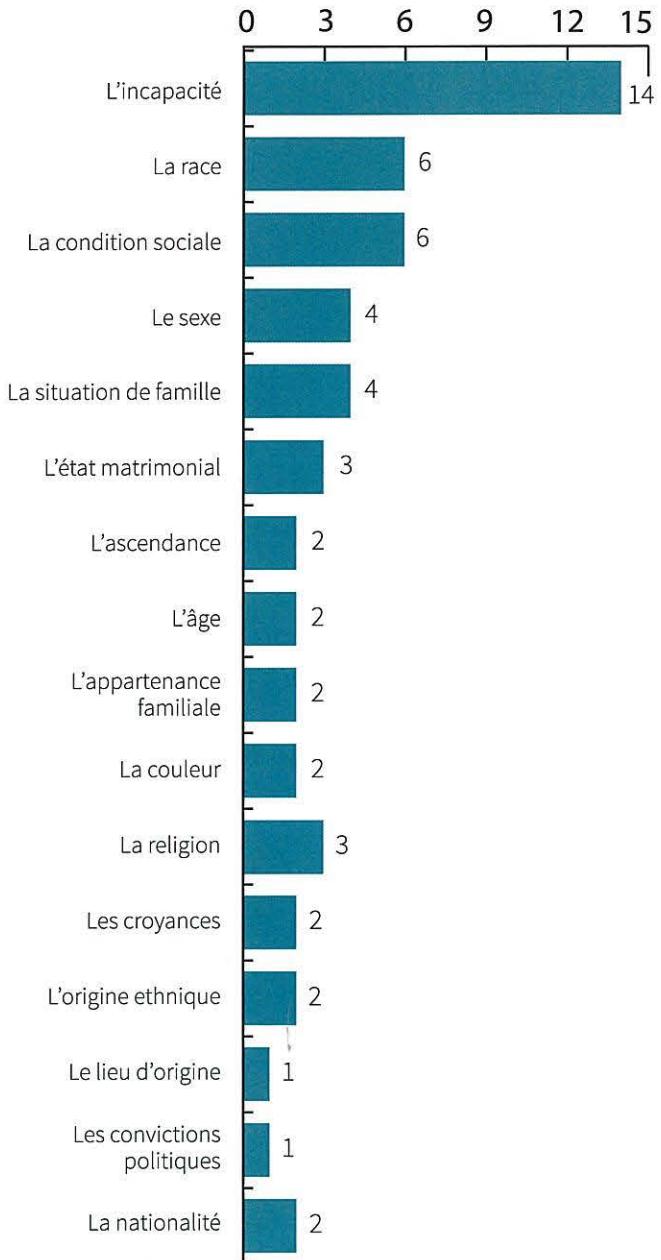
- Emploi
- Accès aux services publics comme les hôpitaux, les écoles et les magasins
- Logement, y compris les baux commerciaux
- Documents publiés, comme les enseignes, les journaux et d'autres formes de publicité

Qu'est-ce qu'un motif?

Un motif désigne une caractéristique propre à un individu. Il est illégal de faire subir de la discrimination à une personne ou de la harceler pour les motifs suivants :

- L'âge
- L'incapacité
- La race
- La couleur
- L'ascendance
- Le lieu d'origine
- L'origine ethnique
- La nationalité
- Le sexe
- L'orientation sexuelle
- L'identité sexuelle
- La situation de famille
- L'appartenance familiale
- L'état matrimonial
- La condition sociale
- La religion
- Les croyances
- Les convictions politiques
- Les associations politiques
- L'état de personne réhabilitée (anciennement appelé pardon)
- La suspension du casier judiciaire

Dossiers de plainte par motif



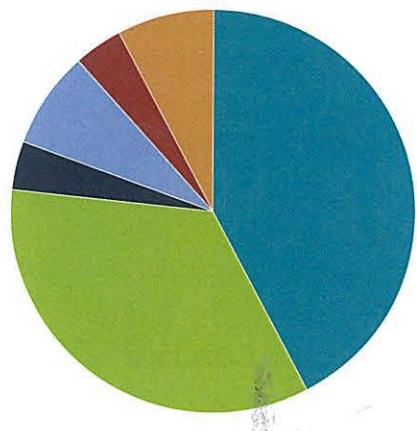
Dans 47 % des cas, les plaintes reçues en 2013-2014 invoquaient une discrimination fondée sur l'incapacité.

Arbitrage

Les plaintes qui ne peuvent être rejetées à un stade précoce ou réglées par la médiation sont déférées au Tribunal d'arbitrage. Les plaignants peuvent en appeler du rejet de leur plainte par la directrice, auquel cas le Tribunal d'arbitrage entendra l'appel.

Le Tribunal d'arbitrage a commencé l'exercice 2013-2014 avec 11 dossiers de plainte en instance. Avec les trois nouvelles plaintes qui lui ont été déférées par la directrice et les deux appels en cours, il traite 16 dossiers en tout. En 2013-2014, quatre plaintes ont été réglées par le Tribunal d'arbitrage, une par la médiation, deux selon d'autres mécanismes et une par l'arbitrage. À la fin du présent exercice, 14 dossiers étaient en instance.

Dossiers d'arbitrage



Dossiers d'arbitrage

- Existants 11
- Nouveaux 9
- Réglé par la médiation 1
- Réglés selon un autre mécanisme 2
- Réglé par l'arbitrage 1
- Appels existants de la décision de la directrice 2

Total des dossiers d'arbitrage : 22

Décisions

Les membres du Tribunal d'arbitrage des droits de la personne des TNO sont nommés par l'Assemblée législative. Pendant tout le processus d'audition de la plainte, les arbitres demeurent neutres et examinent avec objectivité les preuves présentées, afin de déterminer s'il y a eu discrimination. S'ils concluent qu'il y a eu discrimination, ils décident également de la réparation indiquée.

Décisions

Jeanie Mantla c. l'Office d'habitation de Yellowknife, Northern Property REIT, Rosetta Morales et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

En 2010, Mme Jeanie Mantla a déposé une plainte concernant les droits de la personne dans laquelle elle prétendait que Northern Property REIT et Mme Rosetta Morales avaient exercé une discrimination à son égard en lui refusant un local d'habitation en raison de sa condition sociale, de sa race, de sa couleur, de son ascendance, de sa situation de famille et de son état matrimonial, et que Mme Morales l'avait harcelée. Elle prétendait aussi que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest avait exercé une discrimination à son égard, en raison de sa condition sociale.

Mme Mantla ne s'est pas présentée aux conférences préparatoires à plusieurs reprises, ce qui a entraîné un retard indu dans le processus. L'abrogation du paragraphe 40(3) de la Loi sur la location des locaux d'habitation des TNO résolvait tous les aspects de la composante d'intérêt public de la plainte.

La plainte a été rejetée sans audience.

Gabrielle Landrie c. le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

En janvier 2012, Mme Gabrielle Landrie a déposé une plainte concernant les droits de la personne dans laquelle elle prétendait que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le ministre J. Michael Miltenberger lui avaient interdit l'accès à des installations habituellement ouvertes au public parce qu'elle est transgenre.

Le tribunal a déterminé que, bien que l'accès à des installations scolaires lui ait été refusé, le refus n'était pas lié à son identité sexuelle. Sa plainte a été rejetée.

Zalenchuk c. North of Sixty Camps Ltd.

En juillet 2011, M. Mike Zalenchuk a déposé une plainte concernant les droits de la personne dans laquelle il prétendait que North of Sixty Camps Ltd. avait refusé de l'embaucher ou de continuer à l'employer en raison de son âge. Au moment de la prétendue discrimination, M. Zalenchuk était âgé de 75 ans.

Le tribunal a conclu qu'il n'y avait aucune preuve de discrimination et la plainte a été rejetée.

Appels interjetés des décisions de la directrice

Battaglia c. l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River

Il s'agit d'un appel interjeté de la décision de la directrice de rejeter la plainte déposée par M. Craig Battaglia en septembre 2009 dans laquelle il prétendait que l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River avait exercé une discrimination à son égard fondée sur la religion, l'appartenance familiale, les convictions politiques et les associations politiques. M. Battaglia prétendait que le comportement discriminatoire a entraîné son congédiement.

Le Tribunal d'arbitrage a confirmé la décision de la directrice de rejeter la plainte.

Décisions préliminaires

Portman c. le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance (nº 1)

(DÉCISION SUR L'ACCÈS DU PUBLIC AUX AUDIENCES PRÉLIMINAIRES)

Cette décision porte sur l'accès du public aux conférences préparatoires et aux requêtes préliminaires. Mme Elizabeth Portman avait demandé que toutes les étapes de ces plaintes soient tenues en public, y compris les conférences préparatoires, les requêtes préliminaires et les audiences.

Le tribunal a souligné que les conférences préparatoires se distinguent des audiences, parce qu'elles traitent de questions qui doivent être résolues avant l'audience. Le tribunal a statué que les conférences préparatoires ne seraient pas ouvertes au public.

Portman c. le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance (nº 2)

(DÉCISION SUR LES REQUÊTES PRÉLIMINAIRES)

Cette décision porte sur les requêtes préliminaires de Mme Elizabeth Portman dans lesquelles elle demandait à joindre deux de ses plaintes, la première contre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et la Sun Life du Canada, et la seconde contre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Les deux plaintes sont fondées sur une prétendue discrimination dans l'emploi et les services publics en raison d'une incapacité.

La demande de Mme Portman de joindre les plaintes a été rejetée.

La demande du GTNO de rejeter la plainte pour défaut de compétence, parce que les plaintes auraient dû faire l'objet d'un grief, a été rejetée.

Le tribunal a reporté la décision sur la requête de rejet du GTNO parce que les plaintes relèvent de la compétence fédérale, en indiquant que cette question allait être tranchée à l'audience.

Regard sur l'avenir

L'année à venir s'annonce chargée pour la Commission, car nous célébrerons le dixième anniversaire de la Commission et de la *Loi sur les droits de la personne* des TNO. La Commission poursuivra ses visites dans les collectivités éloignées, de même que la promotion du droit à l'égalité et du respect de la Loi. L'an prochain, la Commission fera l'objet d'un examen exhaustif pour évaluer l'efficacité et l'application de la *Loi sur les droits de la personne* au cours des dix dernières années.

Visites dans les collectivités

Chaque année, la Commission se rend dans plusieurs collectivités et a l'intention de continuer à bâtir ces relations. Elle estime qu'il est important que les Ténois puissent échanger avec ses membres et ses employés dans leurs collectivités d'origine. Elle prévoit se rendre à Nahanni Butte, à Trout Lake, à Fort Simpson, à Inuvik et à Sachs Harbour et assistera à nouveau aux salons professionnels de Fort Smith et de Hay River. Ne manquez pas de venir nous voir pour échanger lorsque nous serons de passage dans votre collectivité.

Examen exhaustif

Au cours de l'année à venir, la Commission entreprendra un examen exhaustif de la *Loi sur les droits de la personne* des TNO et de ses pratiques actuelles, dont le rôle de la Commission, du bureau de la directrice et du Tribunal d'arbitrage.

Le but de cet examen exhaustif est d'examiner la façon dont la *Loi sur les droits de la personne* des TNO a été appliquée depuis son adoption en 2004, afin d'établir et de recommander les changements nécessaires à la législation et aux processus actuels.

Les résultats de cet examen aideront la Commission à faire des recommandations ou à proposer des modifications à la législation. Elle les présentera ensuite à l'Assemblée législative des TNO.

Célébrations du dixième anniversaire

L'année 2014 marque le dixième anniversaire de la Commission des droits de la personne des TNO. Pour le célébrer, la Commission organisera de nombreux événements au sein du territoire, dont des concours pour les jeunes et des célébrations publiques. Nos activités de célébration auront lieu à Hay River, à Inuvik, à Behchoko et à N'Dilo. Ne manquez pas de surveiller nos événements dans votre collectivité, ainsi que de nous aider à réfléchir aux dernières dix années et à bâtir une culture d'altruisme aux Territoires du Nord-Ouest.

Groupe de travail pour des écoles sûres et solidaires

La Commission a continué de participer au groupe de travail pour des écoles sûres et solidaires, qui est dirigé par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, dans le cadre de l'initiative de réforme et d'innovation en éducation. Le groupe a élaboré un plan d'action qui a été intégré au document Écoles sûres et solidaires aux TNO — Projet de charte. Le but de la charte est le suivant : « Veiller à ce que tous les membres des communautés scolaires évoluent dans un environnement d'apprentissage sûr, solidaire et accueillant, où règnent les principes du respect, de la responsabilité et de l'égalité des droits ». Les écoles ténoises s'affairent présentement à mettre en œuvre ce projet de charte.

Rapport financier

État des résultats d'exploitation générale

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2014	2013
Revenus		
Subvention d'exploitation du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	250 000	250 000
Remboursement des charges	(21 187)	(29 340)
Intérêts et autres revenus	-	320
Revenus provenant des droits d'inscription		1 250
	228 813	222 230
Charges		
Comptabilité	7 245	7 556
Publicité et promotion	10 008	10 450
Frais bancaires	25	341
Avantages sociaux et prestations de retraite	2 891	2 056
Services de traiteur	663	3 351
Administration des contrats	5 943	1 170
Dons	5 000	-
Activités	8 743	7 458
Honoraires du président	17 933	34 710
Honoraires des membres de la Commission	23 801	39 650
Frais juridiques	88 028	68 180
Cotisations	1 750	-
Fournitures de bureau	597	520
Poste et messagerie	95	216
Imprimerie	6 386	3 521
Perfectionnement professionnel	-	1 860
Téléphone	168	416
Déplacements du président de la Commission	-	7 369
Déplacements des membres de la Commission	-	4 422
Déplacements des arbitres	80	-
Site Web	1 783	13 720
	181 139	206 966
Excédent des recettes	47 674	15 264

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2014	2013
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) activités d'exploitation		
Excédent des revenus	47 674	15 264
Variation du fonds de roulement d'exploitation autre que les disponibilités due par l'Assemblée législative du GTNO	9 389	(27 902)
Charges payées d'avance	(192)	801
Créditeurs et charges à payer	(825)	(6 478)
Variation de la trésorerie	56 046	(18 316)
Trésorerie au début de l'exercice	39 641	57 958
Trésorerie à la fin de l'exercice	95 687	39 641

État des résultats d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2014	2013
Revenus		
Subvention d'exploitation du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	250 000	250 000
Remboursement des charges	(21 187)	(29 340)
Intérêts et autres revenus	-	320
Revenus provenant des droits d'inscription		1 250
	228 813	222 230
Charges		
Comptabilité	7 245	7 556
Publicité et promotion	10 008	10 450
Frais bancaires	25	341
Avantages sociaux et prestations de retraite	2 891	2 056
Services de traiteur	663	3 351
Administration des contrats	5 943	1 170
Dons	5 000	-
Activités	8 743	7 458
Honoraires du président	17 933	34 710
Honoraires des membres de la Commission	23 801	39 650
Frais juridiques	88 028	68 180
Cotisations	1 750	-
Fournitures de bureau	597	520
Poste et messagerie	95	216
Imprimerie	6 386	3 521
Perfectionnement professionnel	-	1 860
Téléphone	168	416
Déplacements du président de la Commission	-	7 369
Déplacements des membres de la Commission	-	4 422
Déplacements des arbitres	80	-
Site Web	1 783	13 720
	181 139	206 966
Excédent des revenus	47 674	15 264

To receive this information in another language, please call 1-888-669-5575.

Pour obtenir cette information dans une autre langue, veuillez composer le 1-888-669-5575.

Dırı ?erehtl̄ı's begha bek'úrl̄ya huruł̄sı dé dırı ?ulká bets'én yołtı (yołtı) 1-888-669-5575

Kīkway ka kahtinamihk öma kwayaskomowewin öma kotak tansi ka isipikiskwehk, mahti tepwāsiwewin
1-888-669-5575.

Jii gwandak zrit izophi giniyik zhiti gwik'it yinohthan jii, jii ihdiciih ts'at ginothkii 1-800-669-5575

Piomayukakpat naonaitkotinik allakot okaohikot, hivayaklogit 1-888-669-5575.

Umunga kangighihukkuffi ugauhit atlagiiktut ququa'vikran 1-888-669-5575.

Dene xédák'é xédə húwáh?ó yerahwe níde dúle heredí ?Udítáí ts'é gahdə 1-888-669-5575

Dene k'eh gots'éndeh edotth'éé enahthé enide, edíhjo gots'é edahlu, 1-888-669-5575

Dii wegondi yati ɻadı k'è etaàtia dahwhq dè jo gits'o gahde 1-888-669-5575.



Édifice Laing, rez-de-chaussée, 5003, 49^e Rue
C. P. 1860, Yellowknife NT X1A 2P4



Joignez-vous à nous sur Facebook

droitsdelapersonnetno.ca

